

Rechercher avant de breveter

Référence : Christianson, J. "Agencies help aspiring inventors." *The Daily News*, February 3, 2005.

Mots-clés : protection; recherche; brevet.

Contexte et problème identifié :

La commercialisation d'une invention peut être un processus long et coûteux, c'est pourquoi certaines agences sont en place pour aider les inventeurs déroutés par cette procédure.

Causes du problème :

Les personnes pensant avoir une invention qui pourrait être commercialisée recourent souvent à des agences de brevets qui représentent l'une des solutions les plus coûteuses dont l'efficacité et les résultats positifs ne sont pas prouvés. Remplir une demande de brevet au Canada coûte 250 \$, tandis que faire appel à ce type de compagnie peut coûter de 2 500 \$ à 5 000 \$ et même plus. Il est certain que la recherche qui a mené à l'invention et la description du brevet seront formulées plus en détail que si l'inventeur le fait lui-même, mais il n'y a aucune assurance que l'invention n'existe pas déjà et que l'inventeur ne déboursa pas cette somme inutilement.

Objectifs à atteindre :

Avant de se tourner vers des solutions coûteuses, il est possible de faire des recherches de brevets gratuitement sur les sites des différents organismes enregistrant les brevets afin de savoir si l'invention est déjà brevetée.

Solution envisagée :

Il existe plusieurs organismes de ce type; avec lesquels l'inventeur peut partager son idée, sans que celle-ci lui soit volée, et être guidé dans les étapes de brevetage.

Mise en œuvre de la solution :

Ainsi, la première étape consiste à mettre sur papier son idée et à peaufiner sa présentation. Il faut ensuite vérifier si cette idée a déjà été brevetée avant de remplir une demande de brevet, ce qui évite les coûts inutiles occasionnés par une demande de brevet effectué trop rapidement.